

La présente invention est relative au domaine des mécanismes comportant une serrure permettant le verrouillage de tous types de trappes et de portes.

La présente invention trouve une application avantageuse, mais en aucune manière exclusive, dans le domaine de la collecte de déchets au moyen de
5 conteneurs d'apport volontaire.

Les conteneurs d'apport volontaire sont des conteneurs installés sur la voie publique, à disposition des usagers qui peuvent ainsi y apporter leurs déchets triés et leurs ordures ménagères. Il est désormais usuel de collecter par ce biais des
10 ordures ménagères et des déchets sélectionnés comme le verre, les emballages, le papier, etc.

Les conteneurs d'apport volontaire sont généralement de trois types : aérien, enterré ou semi-enterré. Les deux dernières catégories regroupent des conteneurs dont la totalité ou la plus grande partie du volume de stockage est disposée sous terre, dans le but de minimiser l'encombrement de la voirie et l'impact visuel des
15 conteneurs sur le paysage. Les conteneurs de type « aérien » sont simplement posés au sol et l'intégralité de leur volume de stockage se trouve hors sol.

Un conteneur d'apport volontaire présente une ou plusieurs ouvertures de forme et de dimensions adaptées au type de déchet auquel le conteneur est dédié. Par exemple, pour un conteneur de collecte de verre, on prévoit un orifice de section
20 circulaire de diamètre compatible avec les dimensions courantes des bouteilles de verre. Pour un conteneur de collecte de papier, on prévoit un orifice de section oblongue, de dimensions adaptées à l'introduction de journaux, magazines, etc. Pour un conteneur destiné à la collecte des ordures ménagères, on prévoit en général une ouverture accessible par un tambour, permettant de réaliser un sas de
25 sécurité évitant la communication directe entre le volume de stockage et l'extérieur, lors de l'introduction de déchets.

Certains conteneurs sont pourvus, en plus de l'ouverture classique, d'une trappe additionnelle, servant de trappe de visite et/ou de trappe d'introduction de déchets volumineux. Une telle trappe présente généralement des dimensions plus grandes
30 que l'ouverture principale, et est munie d'un moyen de verrouillage, par exemple une serrure à clé. En général, la trappe additionnelle se présente sous la forme d'un panneau articulé sur la borne, ce panneau étant parfois configuré de sorte qu'il porte l'ouverture principale. Une clé est en général confiée à des personnes autorisées, par exemple les agents d'entretien amenés à intervenir sur le conteneur
35 ou des personnes appartenant à des entités productrices de quantités importantes de déchets (commerces, administrations, collectivités, etc.)

Un moyen de verrouillage couramment utilisé est une serrure dite à clé captive,

le plus souvent de type « quart de tour ». Ce système présente notamment l'avantage d'éviter à un usager de perdre la clé dont il dispose. En effet, pour introduire des déchets via la trappe, il est nécessaire d'introduire la clé dans la serrure, de faire pivoter celle-ci jusqu'au point de déverrouillage, puis d'ouvrir la trappe ainsi libérée. Dans cette configuration, la clé est prisonnière de la serrure et il est impossible de la retirer. Pour pouvoir retirer la clé, il est nécessaire de revenir à la position angulaire de verrouillage de la serrure, c'est-à-dire la position initiale d'introduction de la clé.

Dans le cadre d'un usage normal, on revient à cette position après avoir refermé la trappe. Toutefois, aucun dispositif de sécurité n'empêche de remettre la serrure en position de verrouillage et de retirer la clé alors que la trappe est toujours en position ouverte. Les inventeurs se sont ainsi aperçus qu'il était fréquent qu'un usager ouvre la trappe, puis, par commodité personnelle, récupère aussitôt sa clé avant d'introduire ses déchets, et abandonne ensuite la trappe ouverte. Le fait qu'une trappe puisse ainsi demeurer en position ouverte doit être absolument évité car cela représente un danger important : un enfant pourrait en effet se pencher au-dessus de l'orifice laissé libre par la trappe ouverte et basculer dans la cuve. En dehors de ce risque avéré, il n'est simplement pas souhaitable que les usagers puissent ainsi abandonner une trappe en position ouverte, car c'est contraire au bon usage d'un tel équipement collectif.

Au cours de leurs recherches visant à résoudre ce problème, les inventeurs ont constaté qu'il n'existait pas de solution adaptée qui soit simple et économique.

La présente invention a pour objectif de pallier cette carence en proposant un mécanisme de verrouillage qui puisse équiper tous types de trappe fermant à clé, de manière à ce que la trappe ainsi équipée ne puisse en aucun cas être abandonnée en position ouverte. Dans la présente description, le terme trappe désigne aussi bien de petites ou grandes ouvertures, y compris des portes.

A cette fin, l'invention propose un mécanisme de verrouillage d'une trappe comportant une serrure qui ne peut revenir à sa position de verrouillage, et donc de retrait de la clé, seulement si la trappe est en position fermée.

Ainsi, l'invention concerne un mécanisme de verrouillage d'une trappe dans une position fermée, position dans laquelle ladite trappe obture une ouverture, le mécanisme de verrouillage comportant :

– une serrure à clé apte à prendre deux positions distinctes, une position verrouillée, dans laquelle un pêne s'oppose à l'ouverture de la trappe, et une position déverrouillée, dans laquelle le pêne autorise l'ouverture de la trappe, la serrure étant telle qu'elle n'autorise le retrait de la clé que dans la position

verrouillée ;

- des moyens de retenue aptes à empêcher la serrure de revenir à la position verrouillée,

- des moyens d'activation des moyens de retenue, aptes à activer les moyens de retenue lors de l'ouverture de la trappe et à désactiver les moyens de retenue lorsque la trappe est en position fermée.

L'objectif de l'invention est atteint grâce aux moyens de retenue activés par les moyens d'activation lors de l'ouverture de la trappe, et désactivés par ces mêmes moyens lors de la fermeture de celle-ci. Lorsqu'ils sont activés, c'est-à-dire dès que la trappe est ouverte et tant qu'elle n'est pas refermée, les moyens de retenue empêchent tout mouvement de la serrure tendant à ramener celle-ci vers sa position de verrouillage. Ainsi, grâce à l'invention, il n'existe qu'une seule et unique position de la trappe dans laquelle il est permis d'introduire ou de retirer une clé : la position fermée.

Le mécanisme selon l'invention peut également présenter l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- les moyens de retenue comportent :

- un élément de retenue, mobile entre une position de blocage dans laquelle il empêche le retour de la serrure à la position verrouillée et une position de débloccage dans laquelle il autorise ce retour;

- des moyens de rappel élastique, sollicitant l'élément de retenue vers sa position de blocage ;

- les moyens d'activation comprennent une dent, solidaire d'un encadrement de l'ouverture, dont une portion forme une rampe inclinée apte à entraîner l'élément de retenue pour le déplacer vers sa position de débloccage lorsque la trappe est en position fermée ;

- l'élément de retenue comporte une surface d'appui apte à coopérer avec la rampe inclinée ;

- l'élément de retenue est mobile en translation entre sa position de blocage et sa position de débloccage ;

- les moyens de rappel élastique comportent un ressort, tel qu'un ressort cylindrique de compression ;

- l'élément de retenue s'oppose à la rotation de la serrure lorsque l'élément de retenue est en position de blocage en formant obstacle au mouvement d'un doigt d'arrêt solidaire en rotation d'un organe de rotatif de la serrure ;

- le doigt d'arrêt vient de matière avec le pêne ;

- le pêne a un mouvement rotatif lors du mouvement de la serrure entre deux

positions ;

- la serrure est une serrure de type « quart de tour ».

L'invention concerne également un conteneur d'apport volontaire pour la collecte de déchets, comportant une trappe munie d'un mécanisme de verrouillage tel que défini ci-dessus.

Dans une réalisation, le conteneur d'apport volontaire est équipé d'un mécanisme de verrouillage dont les moyens d'activation comportent une dent telle que définie plus haut, le conteneur comportant un corps duquel est solidaire ladite dent.

10 La trappe du conteneur peut être montée pivotante ou coulissante sur le corps du conteneur.

Une ouverture de collecte des déchets peut être ménagée dans la trappe.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux figures annexées, 15 parmi lesquelles :

- la figure 1a est une vue générale d'un conteneur d'apport volontaire enterré, dont une trappe est équipée d'un mécanisme de verrouillage conforme à l'invention;
- la figure 1b est une vue partielle de l'intérieur du conteneur de la figure 1a, 20 montrant plus particulièrement le mécanisme de verrouillage ;
- les figure 2a et 2b représentent un mécanisme de verrouillage d'une trappe conforme à l'invention, vu en perspective, en position verrouillée, un élément de protection du mécanisme étant retiré sur la figure 2b ;
- la figure 2c est une vue en élévation verticale du mécanisme de la figure 1b ;
- 25 - la figure 3a est une vue en perspective du mécanisme en cours de déverrouillage ;
- la figure 3b est vue en une élévation verticale du mécanisme dans un état analogue à la figure 3a ;
- la figure 4a est une vue en élévation du mécanisme déverrouillé ;
- 30 - les figures 4b et 4c sont des vues en perspective du mécanisme déverrouillé ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'un exemple de réalisation des moyens d'activation selon l'invention.

35 La figure 1a est une vue en perspective d'un conteneur équipé d'une trappe verrouillable.

Dans l'exemple de la figure 1a, le conteneur 1 est de type enterré. Il comporte, de manière connue, une cuve 4 enterrée affleurant le sol 2, et une borne 6

d'introduction des déchets. De manière classique, le conteneur 1 est pourvu d'un dispositif de préhension 8 permettant le levage du conteneur, notamment pour assurer son vidage régulier. La borne 6 comporte une face avant 6a sur laquelle débouche une ouverture d'introduction des déchets dans la cuve 4. Dans l'exemple, le conteneur 1 est dédié à la collecte de déchets ménagers et l'ouverture d'introduction est accessible au moyen d'un tambour 10.

La borne 6 comporte en outre une trappe additionnelle, servant dans l'exemple de trappe de visite et/ou de trappe d'introduction de déchets volumineux. Cette trappe est située dans l'exemple sur une face latérale 6b de la borne. Elle est formée d'un panneau de trappe 12 articulé sur la face avant 6a, au moyens de charnières 12a, dont une est visible sur la figure 1b. Le panneau 12, dans l'exemple de forme globalement rectangulaire, est pourvu d'un mécanisme de verrouillage 14 comportant une serrure à clé 14a, de type « à clé captive ». Ainsi qu'indiqué dans le préambule de la présente demande, une personne autorisée, possédant une clé, est dans la possibilité de déverrouiller la trappe et de l'ouvrir afin d'accéder à une ouverture de dimensions plus importantes que celles de l'ouverture accessible par le tambour 10. Dans l'exemple, la serrure 14a est disposée à proximité du bord supérieur 12b du panneau 12, et également à proximité du bord 12c situé à l'opposé de l'axe de pivotement des charnières 12a.

La serrure 14a constitue la partie visible depuis l'extérieur du mécanisme de verrouillage 14 représenté sur les figures 1a à 4c. À l'exception de l'orifice d'introduction d'une clé de la serrure 14a, qui affleure la surface de la face externe du panneau 12, ledit mécanisme, disposé sur la face interne du panneau 12, est donc invisible depuis l'extérieur du conteneur.

Le mécanisme de verrouillage 14 représenté sur la figure 2a est vu en perspective, le point d'observation étant situé du côté interne du panneau 12 (non représenté), à l'opposé de l'orifice d'introduction de la clé. Ledit mécanisme comprend un pêne de verrouillage 16, solidaire en rotation d'un organe de manœuvre, ou cylindre d'entraînement (ou barillet), de la serrure 14a. La manœuvre du pêne est commandée par la serrure 14a : lorsque la serrure est en position verrouillée, le pêne 16 est dans une position de verrouillage qui interdit l'ouverture du panneau 12, et lorsque la serrure est en position déverrouillée, le pêne 16 est dans une position de déverrouillage qui autorise l'ouverture du panneau 12. Le pêne rejoint l'une ou l'autre de ces positions par un mouvement de rotation autour d'un axe XX confondu avec l'axe de rotation de l'organe de manœuvre, ou barillet, de la serrure 14a.

Dans un plan perpendiculaire à l'axe XX, la forme et les dimensions du pêne 16

sont telles que :

– lorsqu'il est en position de verrouillage, le pêne 16 est allongé selon une direction sensiblement perpendiculaire au bord 12b du panneau 12, de manière à présenter une partie en saillie depuis le bord 12b, en direction d'un bord 7 (figure 5 1b) du corps 6 de la borne du conteneur situé en vis-à-vis du bord 12b, le bord 7 formant une partie de l'encadrement du panneau 12. Dans ladite position de verrouillage, une portion du pêne 16 est insérée dans une fente 7a ménagée sur le bord 7 ;

– lorsqu'il est en position de déverrouillage, il ne forme pas de partie en saillie depuis le bord 12b du panneau 12.

Ainsi, en position de verrouillage, la portion du pêne 16 qui est insérée dans la fente 7a du bord 7, interdit l'ouverture de la trappe. Lorsque le pêne est en position de déverrouillage, il est escamoté et ne forme plus une saillie depuis le bord 12b du panneau 12. Il autorise donc l'ouverture de la trappe.

15 Dans l'exemple, le pêne 16 a une forme globalement parallélépipédique. Sa section dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation du cylindre d'entraînement de la serrure (axe XX sur la figure 2a) est de forme globalement rectangulaire. Dans ce cas, le pêne 16 comporte un bord 16a formant un grand côté de longueur H et un bord 16b formant un petit côté de longueur L. Dans l'exemple, le pêne est 20 constitué par une plaque mince. Cette plaque est par exemple fabriquée en métal. Les dimensions du pêne 16, en particulier son épaisseur, sont bien entendu compatibles avec les dimensions de la fente 7a.

A proximité du pêne 16 sont disposés des moyens de retenue. Ces moyens comportent un élément de retenue 18, monté à translation sur un support 20, le 25 support 20 étant fixé sur la face interne du panneau 12, par exemple au moyen de vis traversant des trous de fixation 20a. Un élément de protection 22 est fixé au support 20 de sorte à former avec lui un boîtier contenant les moyens de retenue.

Dans l'exemple, le support 20 et l'élément de protection 22 sont deux éléments allongés à section en forme de « U ». Ils sont assemblés mutuellement de manière 30 à former un boîtier à l'intérieur duquel coulisse l'élément de retenue 18. L'élément de protection 22 est fixé au support 20 au moyen de vis 23, coopérant avec des plots taraudés 20b, visibles notamment sur la figure 2b, sur laquelle l'élément de protection 22 est retiré (pour une meilleure compréhension, l'élément de protection 22 n'est représenté que sur les figures 1b et 2a). Ces plots sont solidaires du 35 support 20 et en saillie de celui-ci. Comme visible sur la figure 2b, l'élément de retenue 18, présentant également une section généralement en forme de « U », comporte deux fenêtres 18a, chaque fenêtre étant traversée par l'un des plots

taraudés 20b. Les dimensions de chaque fenêtre 18a, en particulier leur dimension selon l'axe de coulissement de l'élément de retenue 18, sont telles qu'elles n'entravent pas le libre déplacement de l'élément de retenue 18.

Les moyens de retenue comportent également des moyens de rappel élastique sollicitant l'élément de retenue 18 vers une position de blocage, cette sollicitation tendant à rapprocher l'élément de retenue 18 de l'axe de rotation du cylindre d'entraînement de la serrure 14a, dans un plan perpendiculaire à cet axe. Dans l'exemple, les moyens de rappel élastique comportent un ressort cylindrique de compression 19 prenant appui à l'une de ses extrémités sur un plot taraudé 20b du support 20 et, à l'extrémité opposée, sur l'élément de retenue 18. Ainsi, comme on peut l'observer sur la figure 2c, le ressort 19 a tendance à ramener l'élément de retenue 18 vers la droite de la figure.

Un doigt d'arrêt 24 est également solidaire du cylindre d'entraînement de la serrure 14a. Dans l'exemple, le doigt d'arrêt est allongé selon une direction perpendiculaire à la direction d'allongement du pêne 16, et également perpendiculaire à l'axe XX de rotation du cylindre d'entraînement de la serrure 14a. Dans l'exemple, le doigt d'arrêt 24 est de forme globalement parallélépipédique et sa section dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation du cylindre d'entraînement de la serrure 14a est de forme globalement rectangulaire. Comme visible plus particulièrement sur la figure 2b, sur laquelle l'élément de protection 22 n'est pas représenté, le doigt d'arrêt 24 comporte un bord 24a un grand côté de longueur D et un bord 24b formant un petit côté 24b de longueur E.

Dans le présent exemple de réalisation, le pêne 16 et le doigt d'arrêt 24 sont formés par une pièce unique en forme de « L », percée d'un trou de fixation, et solidarisée au cylindre d'entraînement de la serrure 14a au moyen d'une vis 26. Un trou 26a excentré formant un élément d'arrêt en rotation est également prévu dans la pièce en forme de « L », afin de prévenir toute rotation du pêne par rapport au cylindre d'entraînement de la serrure 14a.

La distance F entre l'axe de rotation XX et le bord 24b distal du doigt d'arrêt 24 est strictement supérieure à la distance G entre l'axe de rotation XX et le bord 16b distal du pêne 16.

Le mécanisme de verrouillage conforme à l'invention comporte également des moyens d'activation des moyens de retenue. Ces moyens d'activation comportent un support 28 qui porte une dent 30 visible notamment sur la figure 5. La dent 30 comporte à son extrémité libre une portion de forme biseautée 32 formant une rampe inclinée, se prolongeant vers l'extrémité encastree dans le support 28 par une portion droite 34. Le support 28 est fixé rigidement au bord 7 du corps 6 de la

borne du conteneur, et comporte à cet effet des trous de fixation 28a.

La rampe inclinée 32 est destinée à venir coopérer avec l'élément de retenue 18, à travers une lumière 22a ménagée sur l'élément de protection 22. La lumière 22a présente une forme et des dimensions autorisant le passage de la dent 30.

5 Sur les figures 2a, 2b et 2c, le mécanisme est dans l'état verrouillé. Dans cet état, le pêne 16 est en position de verrouillage et l'élément de retenue 18 est en position de déblocage. Dans cette position, l'élément de retenue 18 est en retrait : il est éloigné par rapport à l'axe de rotation XX et n'est pas susceptible, dans cette position, d'entraver le mouvement du doigt d'arrêt 24 (et donc du pêne 16), comme
10 visible sur les figures 2b et 2c.

A l'état verrouillé, l'élément de retenue 18 est maintenu dans sa position de déblocage par la dent 30 qui, au travers de la lumière 22a de l'élément de fermeture 22, appuie, par l'intermédiaire de la portion droite 34, sur une surface
15 d'appui de l'élément de retenue 18. Cette surface d'appui est constituée dans l'exemple par une languette 18b, qui est allongée selon une direction perpendiculaire à l'axe de translation de l'élément de retenue 18, ou est faiblement inclinée par rapport à cette direction. Un espace dégagé est formé en regard de la languette 18b, dans l'exemple par une fenêtre 18c ménagée dans l'élément de
20 retenue, pour permettre le logement de la dent 30. L'effort généré par l'appui de la dent 30 sur la languette 18b est sensiblement de même direction que l'effort appliqué par le ressort 19, mais de direction opposée. Il est à noter que, dans le présent exemple, la languette 18b sert également d'appui au ressort 19, ce dernier prenant appui sur une face de la languette située du côté opposé à la surface
25 d'appui de la dent 30.

25 Les figures 3a et 3b montrent le mécanisme en cours de déverrouillage. Sur ces figures, la trappe est encore fermée, mais l'on a introduit une clé dans la serrure 14a pour entraîner la rotation du pêne 16. L'élément de retenue 18 ne s'oppose pas à la rotation du doigt d'arrêt 24 et donc du pêne 16. Lorsqu'on atteint la position déverrouillée de la serrure 14a, ce qui nécessite dans l'exemple une
30 rotation d'environ 90°, le pêne 16 est dans sa position de déverrouillage, et il est désormais possible d'ouvrir la trappe. Durant cette opération de déverrouillage de la serrure 14a, l'élément de retenue reste en position de déblocage, sous l'action de la dent 30, tant que la trappe n'est pas ouverte.

35 Les figures 4a à 4c montrent le mécanisme de verrouillage lorsque la trappe est ouverte. Dans cet état, l'ouverture de la trappe provoque l'éloignement du bord 12b du panneau 12 du bord 7 en vis-à-vis. Cet éloignement a pour conséquence que la dent 30, fixe par rapport au corps de la borne, cesse d'appuyer sur la languette 18b

de l'élément de retenue 18. L'élément de retenue 18 n'est alors plus soumis qu'au seul effort des moyens de rappel élastique (le ressort 19), qui poussent donc l'élément de retenue 18 jusqu'à sa position de blocage, comme on peut l'observer par comparaison des figures 3a et 4b.

5 Ainsi, lors de l'ouverture de la trappe, l'élément de retenue est déplacé de sa position de déblocage vers sa position de blocage, par un mouvement de translation de direction perpendiculaire à l'axe XX. Ces deux positions sont déterminées de sorte que l'élément de retenue 18 constitue un obstacle à la rotation du doigt d'arrêt 24 (comme visible sur les figures 4b et 4c) lorsque
10 l'élément de retenue est en position de blocage, et qu'il ne s'oppose pas au passage du doigt d'arrêt 24 lorsqu'il est en position de déblocage (comme visible sur les figures 2b et 3b). La position de déblocage est imposée par la dent 30, comme visible notamment sur la figure 3b, tandis que la position de blocage est imposée par les plots taraudés 20b qui forment des butées d'arrêt de l'élément de
15 retenue 18, comme visible sur les figure 4a à 4c.

 Dans l'exemple, comme le pêne 16 et le doigt d'arrêt 24 sont allongés selon des directions perpendiculaires, la position de blocage doit en outre permettre le passage du pêne 16 tout en interdisant le passage du doigt d'arrêt 24, comme visible sur les figures 4b et 4c. A cet effet, l'amplitude du mouvement de translation
20 de l'élément de retenue 18 est inférieure à la différence entre, d'une part, la distance F entre l'axe de rotation XX et le bord 24b distal du doigt d'arrêt 24 et, d'autre part, la distance G entre l'axe de rotation XX et le bord 16b distal du pêne 16.

 Comme on peut l'observer notamment sur les figures 4a à 4c, l'ouverture de la
25 trappe impose automatiquement à l'élément de retenue de prendre sa position de blocage. Comme montré sur les figures 4b et 4c, dans cette position de blocage, l'élément de retenue s'oppose au passage du doigt d'arrêt si l'on tente d'entraîner la serrure 14a vers sa position initiale, ce qui par conséquent interdit tout retrait de la clé.

30 Si l'on souhaite retirer la clé, il est donc impératif de refermer préalablement la trappe. La dent 30 vient alors à nouveau appuyer sur la languette 18b de l'élément de retenue 18 par l'intermédiaire de la rampe inclinée 32, laquelle agit sur ladite languette 18b comme une came en repoussant l'élément de retenue 18 jusqu'à sa position de déblocage. L'élément de retenue 18 n'interdit alors plus au doigt de
35 passage de revenir à sa position initiale, correspondant à la position de verrouillage de la serrure représentée sur les figures 2a à 2c.

 L'invention atteint donc son objectif en empêchant tout retrait prématuré de la

clé lorsqu'un utilisateur manipule la trappe : le retrait de la clé n'est possible que si la trappe est en position fermée. Dès que celle-ci n'est plus en position fermée, tout retrait de la clé devient automatiquement impossible. Cet objectif est en outre atteint par l'agencement de pièces mécaniques peu complexes, donc peu coûteuses et fiables. L'invention est donc particulièrement commode à fabriquer, à installer sur une trappe existante et à utiliser.

Au surplus, l'invention est particulièrement fiable et adaptée au domaine des conteneurs d'apport volontaire, ou de tout autre système d'extérieur devant présenter une durée de vie importante tout en requérant un entretien quasi nul.

L'invention trouve une application avantageuse dans le domaine des conteneurs d'apport volontaire, application qui fait l'objet de l'exemple donné ci-dessus. Toutefois, il est clair que l'invention trouve une application dans tous les domaines où il est nécessaire de prévoir le verrouillage d'une porte ou d'une trappe.

REVENDEICATIONS

1. Mécanisme de verrouillage (14) d'une trappe (12) dans une position fermée, position dans laquelle ladite trappe obture une ouverture, le mécanisme de verrouillage comportant :
 - 5 – une serrure à clé (14a) apte à prendre deux positions distinctes, une position verrouillée, dans laquelle un pêne (16) s'oppose à l'ouverture de la trappe, et une position déverrouillée, dans laquelle le pêne (16) autorise l'ouverture de la trappe, la serrure (14a) étant telle qu'elle n'autorise le retrait de la clé que dans la position verrouillée ;
 - 10 – des moyens de retenue (18, 19) aptes à empêcher la serrure (14a) de revenir à la position verrouillée,
 - des moyens d'activation (30, 32) des moyens de retenue (18, 19), aptes à activer les moyens de retenue lors de l'ouverture de la trappe et à désactiver les moyens de retenue lorsque la trappe est en position fermée.
- 15 2. Mécanisme de verrouillage selon la revendication 1, dans laquelle les moyens de retenue comportent :
 - un élément de retenue (18), mobile entre une position de blocage dans laquelle il empêche le retour de la serrure (14a) à la position verrouillée et une position de déblocage dans laquelle il autorise ce retour;
 - 20 - des moyens de rappel élastique (19), sollicitant l'élément de retenue (18) vers sa position de blocage.
- 25 3. Mécanisme de verrouillage selon la revendication 1 ou 2, dans lequel les moyens d'activation comprennent une dent (30), solidaire d'un encadrement au moins partiel de l'ouverture, une portion de ladite dent (30) formant une rampe inclinée (32) apte à entraîner l'élément de retenue (18) pour le déplacer vers sa position de déblocage lorsque la trappe (12) est en position fermée.
4. Mécanisme de verrouillage selon la revendication 3, dans lequel l'élément de retenue (18) comporte une surface d'appui (18b) apte à coopérer avec la rampe inclinée (32).
- 30 5. Mécanisme de verrouillage selon l'une des revendication 2 à 4, dans laquelle l'élément de retenue (18) est mobile en translation entre sa position de blocage et sa position de déblocage.
6. Mécanisme de verrouillage selon la revendication 2 à 5, dans laquelle les moyens de rappel élastique comportent un ressort (19), tel qu'un ressort cylindrique de compression.
- 35 7. Mécanisme de verrouillage selon l'une des revendications 2 à 6, dans

lequel l'élément de retenue (18) s'oppose à la rotation de la serrure lorsque l'élément de retenue est en position de blocage en formant obstacle au mouvement d'un doigt d'arrêt (24) solidaire en rotation d'un organe de rotatif de la serrure (14a).

8. Mécanisme de verrouillage selon la revendication 7 dans lequel le doigt
5 d'arrêt (24) vient de matière avec le pêne (16).

9. Mécanisme de verrouillage selon l'une des revendications 1 à 8, dans lequel le pêne (16) a un mouvement rotatif lors du mouvement de la serrure entre deux positions.

10. Mécanisme de verrouillage selon l'une des revendications 1 à 9, dans lequel la serrure (14a) est une serrure de type « quart de tour ».

11. Conteneur (1) d'apport volontaire pour la collecte de déchets, comportant une trappe munie d'un mécanisme de verrouillage selon l'une des revendications précédentes.

12. Conteneur (1) d'apport volontaire selon la revendication précédente,
15 dans lequel le mécanisme de verrouillage est conforme à l'une des revendication 3 à 10, le conteneur comportant un corps (6) duquel est solidaire la dent (30),

13. Conteneur (1) d'apport volontaire selon la revendication 11 ou 12, dans lequel la trappe est montée pivotante ou coulissante sur le corps (6) du conteneur.

14. Conteneur d'apport volontaire selon l'une des revendications 11 à 13,
20 dans lequel une ouverture de collecte des déchets est ménagée dans la trappe.

1/4

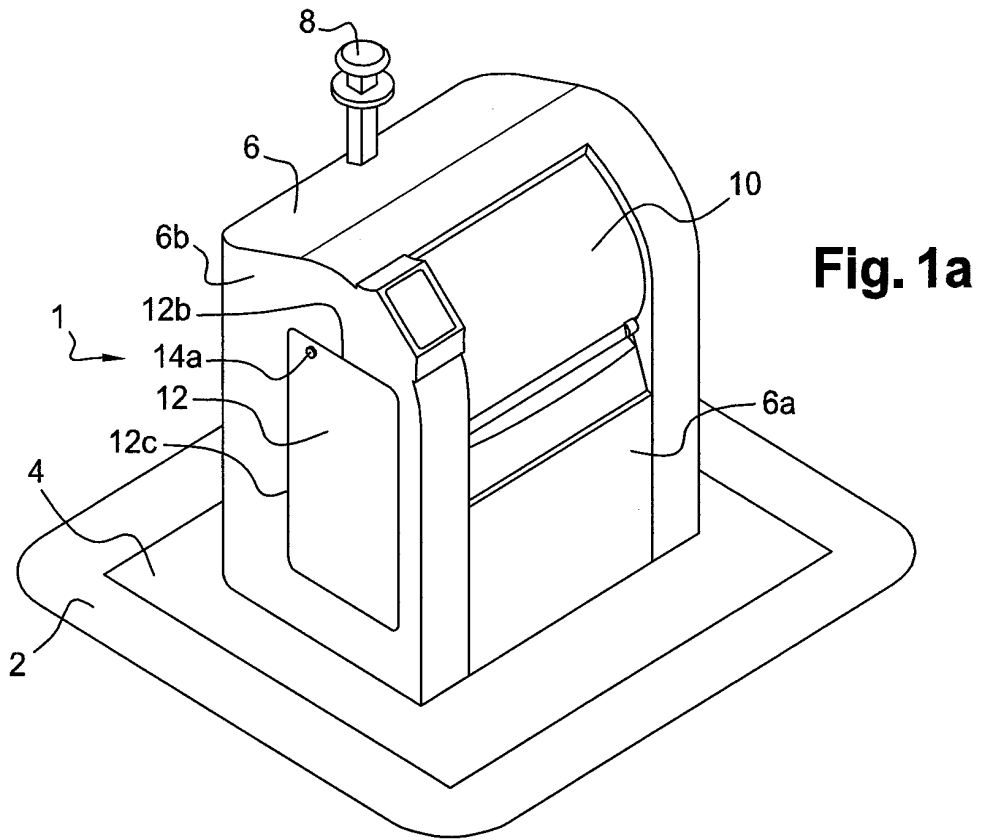


Fig. 1a

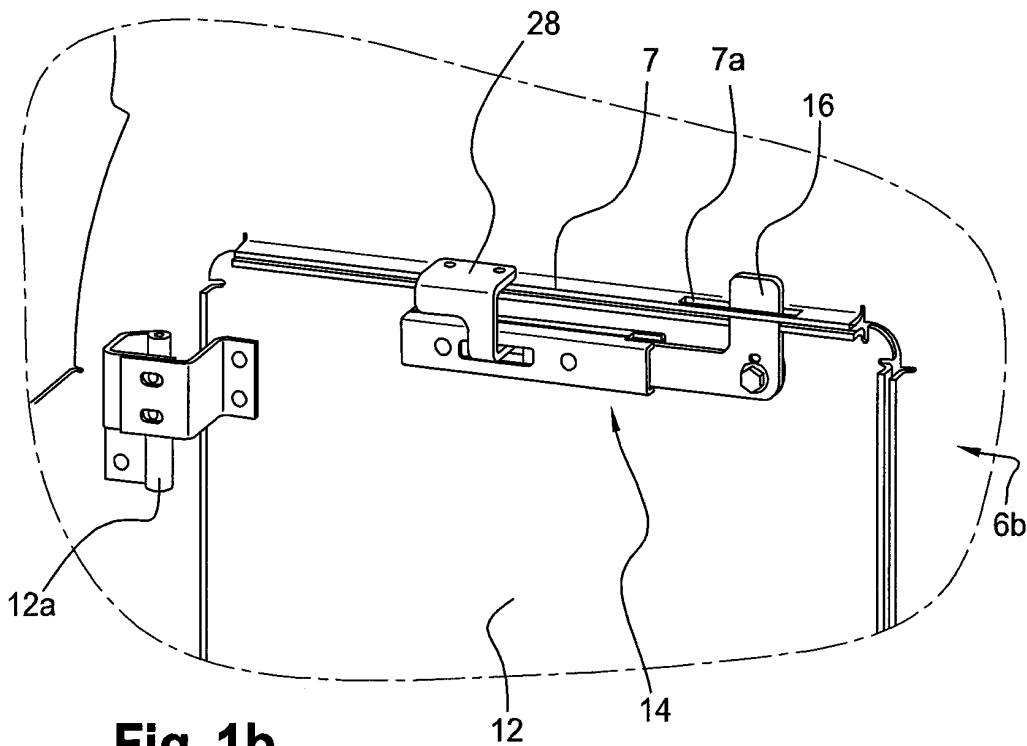


Fig. 1b

2 / 4

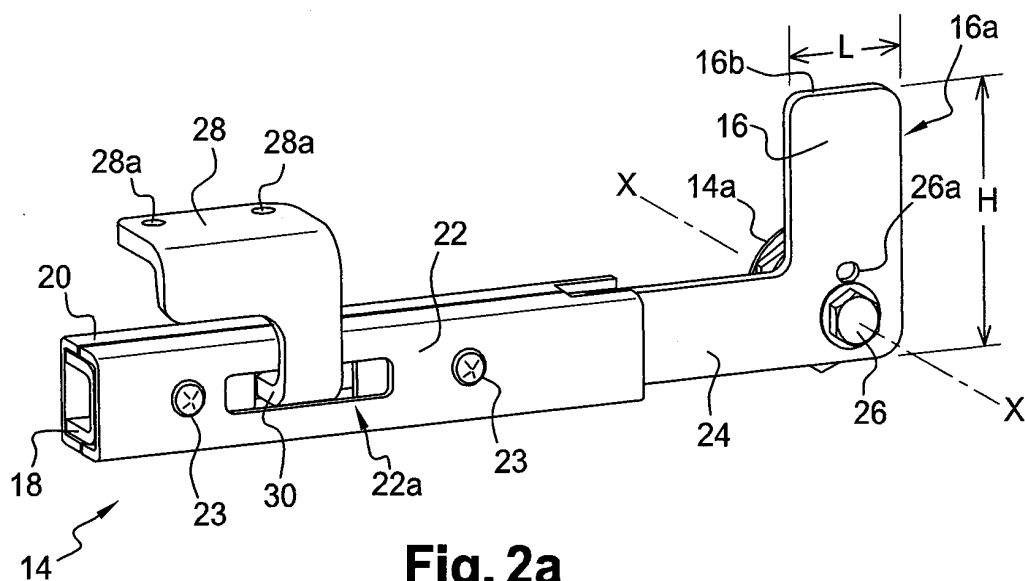


Fig. 2a

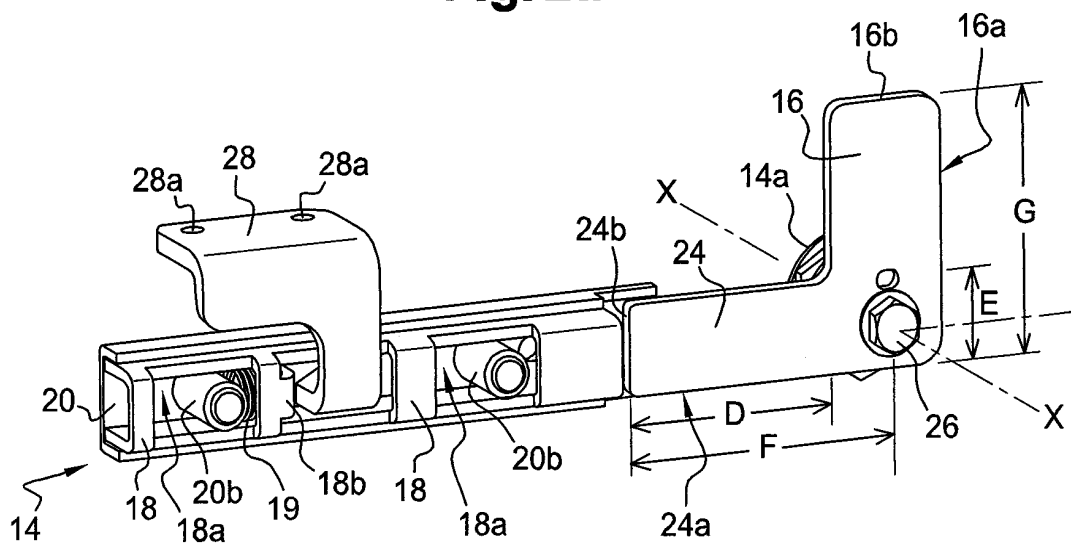


Fig. 2b

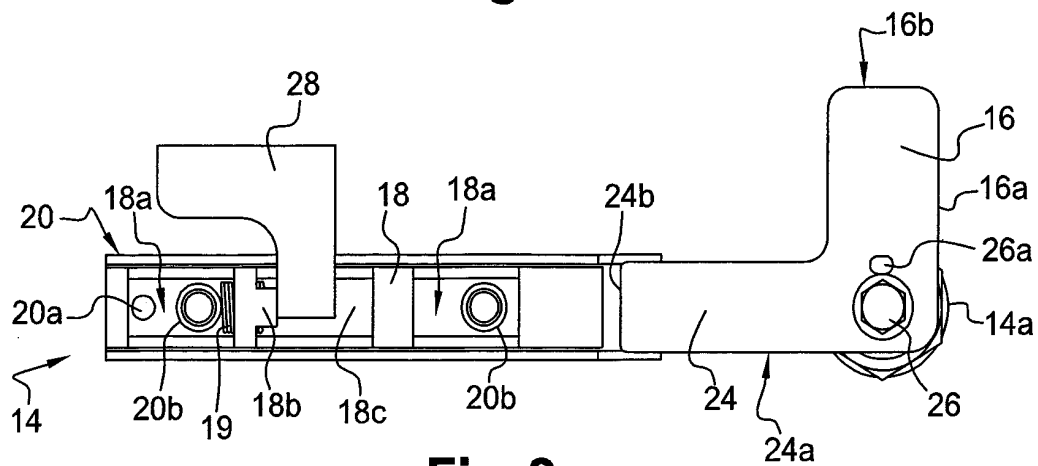


Fig. 2c

3/4

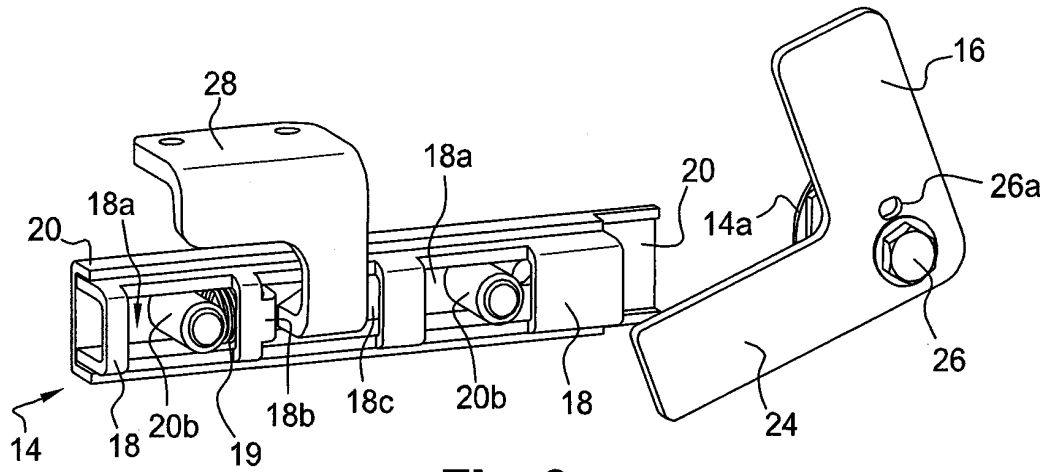


Fig. 3a

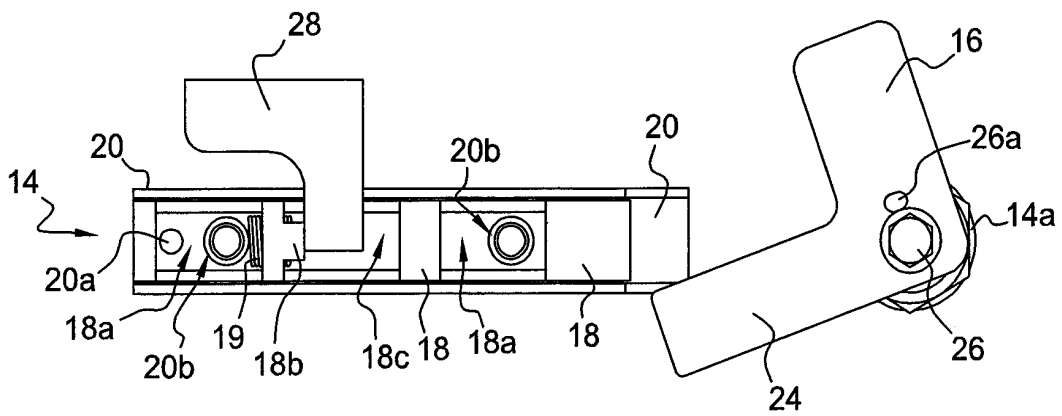


Fig. 3b

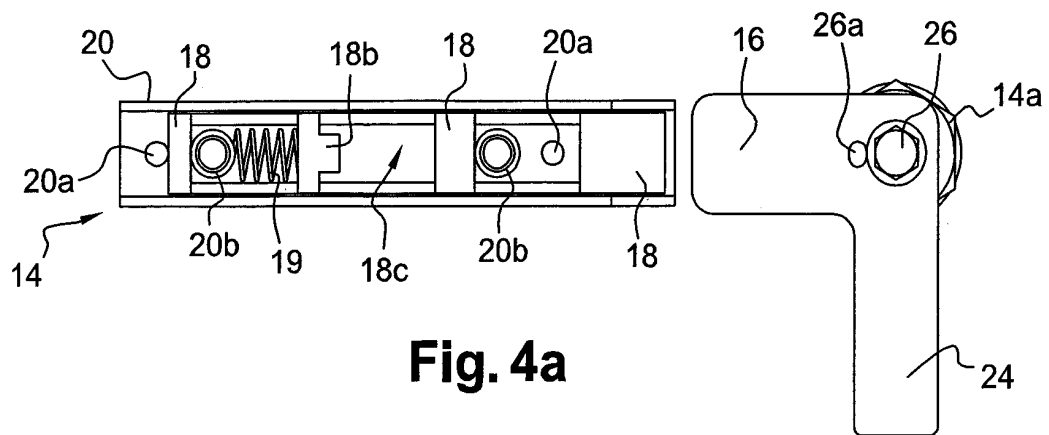
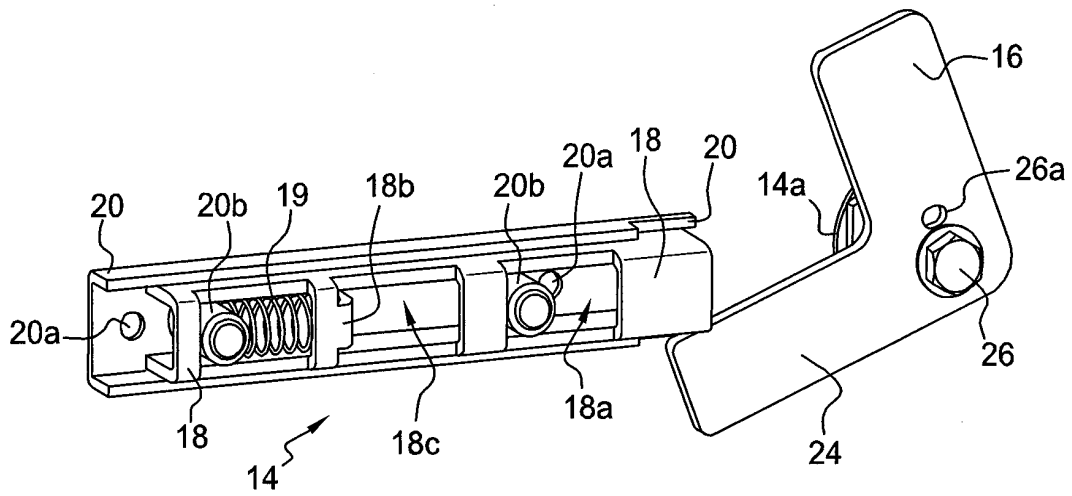
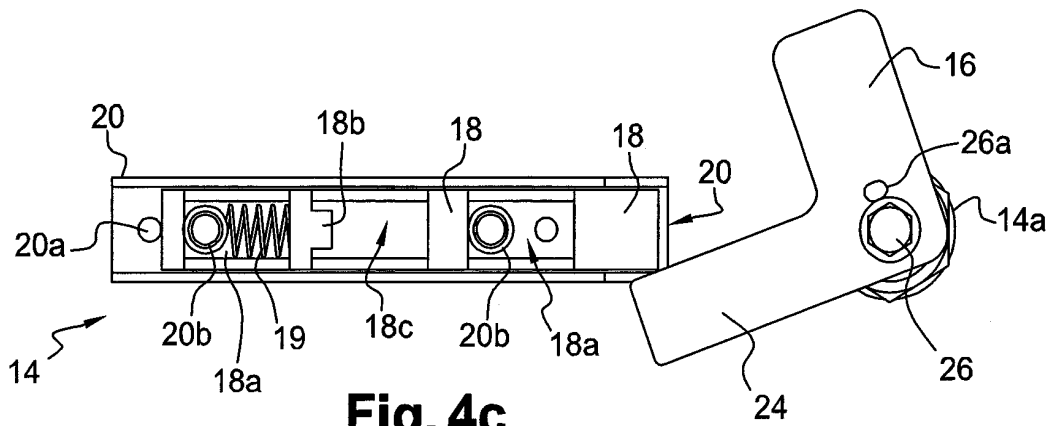
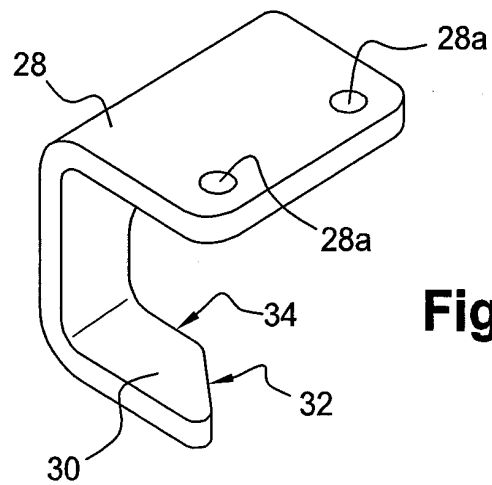


Fig. 4a

4 / 4

**Fig. 4b****Fig. 4c****Fig. 5**



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 747580
FR 1151622

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 6 658 903 B1 (MCSHANE ET AL) 9 décembre 2003 (2003-12-09)	1-10	E05C3/02 B65F1/14
Y	* colonne 3, ligne 21 - ligne 33; figures 3a,b,c *	11-14	
X	US 2004/160130 A1 (ECKERDT) 19 août 2004 (2004-08-19)	1,9,10	
A	* le document en entier *	2	
X	DE 144 512 C (PAAS) 2 octobre 1902 (1902-10-02)	1-8	
A	* le document en entier *	9-14	
Y	FR 2 749 569 A1 (STASIAK) 12 décembre 1997 (1997-12-12)	11-14	
A	FR 2 913 962 A1 (MULTI COM AFFICHAGE SARL) 26 septembre 2008 (2008-09-26)	11-14	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)	
		E05B E05C B65F	
		Date d'achèvement de la recherche	
		7 novembre 2011	
		Examineur	
		Van Beurden, Jason	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1151622 FA 747580**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **07-11-2011**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6658903	B1	09-12-2003	AUCUN	

US 2004160130	A1	19-08-2004	AUCUN	

DE 144512	C		AUCUN	

FR 2749569	A1	12-12-1997	AUCUN	

FR 2913962	A1	26-09-2008	AUCUN	
